

CAS A

Je vais obtenir mon CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur) en Belgique en juin ou septembre 2025.

Les inscriptions en 1^{ère} année se font **en ligne** :
du 16 juin à 9h jusqu'au vendredi 15 août 2025 à 17h.
Après cette date **plus aucun dossier ne sera traité !**

* * * * *

Voici les documents **obligatoires** pour l'inscription à l'épreuve d'admission.

- une photocopie (recto/verso) de **la carte d'identité** valide.
- un **extrait d'acte de naissance**
- une **photo d'identité** récente
- Une **lettre de motivation**
- pour les étudiants étrangers dont les parents habitent en Belgique :
 une composition de famille récente (moins d'1 mois) **ORIGINALE**
 (dans certaines communes ce document est délivré gratuitement si spécifié qu'il est destiné à une école).
- la formule **provisoire ORIGINALE** du CESS ou le **bulletin de juin 2025 (si 2^{ème} session)**
 il est donc obligatoire de s'inscrire à l'épreuve d'admission
 dès la fin juin, même si vous avez une 2^{ème} session.
- **50 €** (déduits des droits d'inscription en cas de réussite à l'épreuve d'admission. Non remboursables en cas d'échec à l'épreuve d'admission, en cas de désistement, d'abandon ou de soumission hors délai du dossier en ligne).

Les présentes conditions sont susceptibles d'être, à tout moment, modifiées en fonction de l'évolution de la législation.